L'Avenir Syndicaliste de la Manche

FO 50

Numéro 82
DECEMBRE 2023

TOURLAVILLE PDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
Déposé le 28/12/2023
A distribuer avant le 3/01/2024

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION de L'UNION DEPARTEMENTALE des SYNDICATS FORCE OUVRIERE de la MANCHE
Directeur de la publication : Sandrine GAMBLIN – Rédaction, Administration & Impression : UD FO Manche – 56 rue de la Bucaille – 50100 CHERBOURG
02 33 53 03 72 – fax 02 33 93 02 79 – e-mail : fo50@orange.fr - http://50.force-ouvriere.org
Dépôt légal fin d'année **ISSN 1764-6065** **CPPAP 0625 S 06651** – prix 0,5€

RESISTER - REVENDIQUER - RECONQUERIR

Cette fin d'année est difficile car nous continuons à faire face à des régressions sociales, démocratiques, à l'atteinte de nos principes républicains d'égalité et de solidarité, à la haine de l'autre, aux massacres et aux guerres...

A l'instar de notre confédération, nous condamnons les actes terroristes et toutes les guerres dans le Monde et appelons aux cessez-le feu sur tous les champs de bataille.
Fidèle à notre histoire, le slogan « Pain, Paix, Liberté » est plus que jamais d'actualité.

L'année 2023 aura été une année de lutte et de mobilisation car nous avons dû faire face à un gouvernement dogmatique qui a imposé la contre-réforme des retraites.

Ce gouvernement, soutenu par le patronat, impose encore et toujours une politique d'austérité qui casse nos services publics républicains, l'emploi public et privé, notre protection sociale collective, nos droits et nos acquis, et accentue la précarité et les inégalités.

Et 2024, …
Nous devons agir sans relâche pour la défense et l'amélioration des droits de tous les salariés, que l'on soit du public ou du privé.
Nous savons que pour être entendus, il nous faut peser, exprimer le rapport de force en notre faveur, en faveur de l'intérêt des salariés que nous représentons. Il dépend avant tout de notre nombre.
Et notre Force, nous l'avons encore démontré dans la Manche ! Par notre présence dans les actions et les mobilisations, par notre capacité à rassembler les salariés du privé et du public, par le développement des syndicats, par la réussite des élections CSE.

Alors ne lâchons rien, résistons, revendiquons, rassemblons les salariés au sein du syndicalisme libre et indépendant qu'est la Cgt-Force Ouvrière.
A tous les niveaux de Force Ouvrière, nous ne devons pas céder, ne rien lâcher pour gagner sur nos revendications.

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2024.

Sandrine GAMBLIN
Secrétaire générale

Editorial : page 1
Loi immigration : La République abîmée : page 2
Assemblée Générale UD – feuille de participation : page 3
Formations syndicales- FO en action dans la Manche : page 4
Hommage - Activités et tenues des instances FO : page 5
Elections à la chambre d'agriculture – Résultats des élections CSE : page 6
Actualité juridique - Agenda : page 7
Prix du timbre 2024 - Formation syndicale : page 8

Communiqué de presse

Loi immigration : la République abîmée !

La loi immigration, adoptée au prix de concessions inadmissibles du gouvernement, bafoue les principes républicains d'égalité et de solidarité. FO dénonce les manœuvres bassement politiciennes qui ont prévalu à l'adoption de cette réforme.

Le gouvernement avait la possibilité de retirer un texte qui lui avait totalement échappé. Mais il a préféré, tout comme pour la réforme des retraites, s'obstiner au prix de compromissions indignes, pour faire adopter une réforme inutile et dangereuse pour notre démocratie et pour la cohésion sociale.

FO dénonce un texte discriminatoire et stigmatisant qui porte atteinte aux droits fondamentaux des étrangers en remettant en cause le droit du sol, le regroupement familial et les conditions d'accès à la nationalité. **Il introduit une forme de priorité nationale contraire à nos principes républicains**.

FO dénonce un texte profondément inégalitaire. Il contient des mesures inacceptables comme la fixation de quotas annuels d'immigration, des conditions plus restrictives pour les réfugiés, le rétablissement du délit de séjour irrégulier. Il instaure également une caution pour les étudiants étrangers.

Par ailleurs, le principe d'universalité des allocations familiales, déjà altéré par la LFSS pour 2015 avec une modulation selon les ressources du foyer, reçoit un nouveau coup de massue avec cette loi qui conditionne désormais leur versement pour les étrangers à une durée minimum de présence sur le territoire. Il en va de même pour les APL. Avec cette réforme, des travailleurs vont donc cotiser au système de protection sociale sans pouvoir bénéficier de leurs droits du seul fait qu'ils sont étrangers ! Pour FO, ces dispositions instaurent une inégalité de traitement fondé sur l'origine, ce qui est totalement inacceptable !

FO dénonce également la mesure exceptionnelle de régularisation. Le cas par cas et l'arbitraire des préfectures sont sanctuarisés. Pour FO, tous les travailleurs doivent être régularisés !

Ce texte, le plus régressif de ces 40 dernières années, contient, de l'aveu même du gouvernement, des mesures non constitutionnelles.

Face à ce qui constitue la victoire à la Pyrrhus pour le gouvernement, FO exige le retrait pur et simple de ce texte.

Paris, le 20 décembre 2023

Contacts :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Secrétariat général

fsouillot@force-ouvriere.fr
☏ 01.40.52.86.01

Béatrice CLICQ
Secrétaire confédérale

Secteur de l'Egalité et du Développement durable

bclicq@force-ouvriere.fr
☏ 06.32.83.27.70

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

Secteur Protection Sociale Collective

egautron@force-ouvriere.fr
☏ 06.45.40.16.57
☏ 01.40.52.83.94

Assemblée Générale des Syndicats FO de la Manche

Mardi 23 janvier 2024 à 8h30

Centre culturel Louis Costel
13 rue de la Chesnée à Saint Sauveur Lendelin

Avec l'intervention de Rachèle BARRION,
Secrétaire confédérale en charge du CFMS

Tous les syndicats peuvent participer et intervenir au cours de l'assemblée générale, sur la situation dans leur secteur ou autre.

Le sujet des élections CSE sera à l'ordre du jour. Salariés du privé, fonctionnaires, retraités : préparez vos questions !

Venez nombreux.

Bulletin de Participation - AG de l'UD FO 50 – 23 janvier 2024

Le syndicat d'établissement : (dénomination)……

Sera représenté à l'Assemblée Générale par : …….

L'Union départementale prend en charge 1 repas par syndicat. Le repas est également pris en charge pour les camarades désignés sur des mandats de l'UD.

Seront également présent(e)s les camarades :

……
……
……
……
……

(1 repas pris en charge par l'UD par syndicat ou par mandat désigné)

Soit …… repas, x 12 € (kir, repas, cafés) = …… €.

Joindre le chèque de paiement des repas au bulletin de participation.

Le / / 2024

Le secrétaire,

(À retourner par mail ou courrier à Christelle à l'UD au plus vite)

Formations syndicales

Stage Connaître ses droits Niveau 1

3 sessions se sont déroulées à l'UD et ont satisfait les militants

Stage CSSCT

Stage Découverte FO

FO en action dans la Manche

RESISTER - REVENDIQUER – RECONQUERIR

Le vendredi 13 octobre 2023, tous mobilisés dans la Manche POUR :

- L'abrogation de la loi retraite Macron
- L'Augmentation des salaires et le point d'indice
- La revalorisation des retraites, des minima sociaux et des bourses d'études

Devant la sous-préfecture de Cherbourg, le mardi 24 octobre 2023, les retraités se sont rassemblés pour réclamer 10 % d'augmentation « immédiate » de leurs retraites et pensions.

Photo La gazette

A l'appel du syndicat FO, mercredi 25 octobre 2023, élus du territoire, soignants et habitants ont manifesté pour exprimer leur **soutien à l'hôpital** de Saint-Hilaire-du-Harcouët et leur volonté de **sauver les urgences**.

Hommage

L'Union départementale FO de la Manche a eu la tristesse de vous faire part des décès de Dominique Leplumey, survenu le 13 octobre à l'âge de 61 ans et de Jacques Moulin survenu le 14 octobre à l'âge de 73 ans.

Dominique a été secrétaire de son syndicat Aptar Stelmi, membre élu à la CA de l'UD, conseiller du salarié, en charge de l'AFOC et de l'UL de Granville. Un dernier hommage lui a été rendu vendredi 20 octobre 2023 au crématorium des Estuaires de Villedieu-Les-Poêles. Voici un extrait de l'éloge prononcé au crématorium par notre camarade Sylvain Auvray :
« Dominique était attentif, prévenant, soucieux d'autrui, blagueur, compétent, toujours de bonne humeur, il était très apprécié de tous, jeunes et moins jeunes. C'était un militant réformiste sur le terrain de la lutte de classe dont l'esprit rebelle et la force de conviction ont permis de tenir des positions pour gagner à l'avantage de la classe ouvrière. Il détestait l'injustice et ne voulait laisser personne au bord du chemin. »

Jacques a été secrétaire du syndicat Force Ouvrière du PTATECT (Personnels Techniques, des Ateliers et de Travaux de l'Etat et des Collectivités Territoriales) aujourd'hui syndicat FO des personnels du conseil départemental de la Manche et membre de la CA de l'UD. Ses obsèques ont eu lieu le samedi 21 octobre en l'église Saint-Evroult d'Agon-Coutainville. Voici un extrait de l'éloge préparé par notre camarade Yann Perrotte :
« Jacques était un responsable syndical que j'appréciais, toujours présent quand on avait besoin de lui, dynamique, toujours sur la brèche pour défendre les camarades et les revendications, à tous les niveaux.
Jean Hedou, l'ancien secrétaire général de la FETS-FO, qui est venu souvent aux AG dans la Manche, me disait hier : « Jacques était un bon camarade qui a tenu la maison FO à l'Equipement dans la Manche qui était un bastion pour FO ».
Salut et fraternité Jacques, nous ne t'oublierons pas. »

Activités et tenues des Instances FO dans la Manche

L'assemblée générale du syndicat FO Orano s'est tenue le jeudi 19 octobre 2023. Le conseil et le bureau syndical ont été renouvelés.

L'assemblée générale du syndicat FO des territoriaux du Cotentin s'est tenue le jeudi 14 décembre 2023. Ce sont réunis les adhérents de Cherbourg en Cotentin et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

L'assemblée générale de l'Union Départementale des Retraités s'est tenue le jeudi 19 octobre 2023 à Guilberville.
Michel Moussay, membre du bureau national de l'UCR et président de l'UDR FO de la Mayenne, a présidé l'AG. Le conseil syndical et le bureau ont été élus.

Les coulisses du journal « L'Avenir Syndicaliste de la Manche » : chaque trimestre, des camarades participent à l'envoi postal des journaux. Merci à eux pour leur aide.

Elections départementales à la chambre d'agriculture

Les élections à la chambre d'agriculture se dérouleront fin 2024. Ces élections concernent 930 000 salariés dans la production agricole.
Dans la Manche, notre ambition est de déposer des listes complètes dans les collèges 3A et 3B.

Voici la liste des salariés qui pourront voter et **surtout candidater** dans le collège 3A de la production agricole :

- Salariés des exploitations de culture et d'élevage (fruits et légumes, céréales, animaux, lin, …)
- Salariés des exploitations de dressage, d'entrainement et haras
- Salariés des établissements de travaux agricoles moissons, ensilage, débroussaillage, travaux de récoltes
- Salariés des établissements horticoles, paysagistes, maraîchages, pépiniéristes, entretiens d'espaces verts
- Salariés d'une ferme expérimentale dans un lycée agricole
- Salariés d'une structure d'accueil touristique basée sur l'exploitation agricole (gites ruraux, accueil d'enfants)
- Salariés des entreprises de travaux forestiers (abattage, sciage, reboisement, sylviculture, …)
- Salariés de l'Office Nationale des forêts
- Salariés des établissements de conchyliculture et de pisciculture s'ils sont rattachés à la MSA
- Les gardes-chasse, gardes-pêche, gardes forestiers
- Les jardiniers, jardiniers garde de propriété
- Des groupements d'employeurs et service de remplacement
- Salariés de l'accouvage
- Salariés des fédérations de chasse
- Salariés des parcs zoologiques
- Salariés des centres équestres.

La réunion de préparation des élections à la chambre d'agriculture et à la MSA aura lieu **le jeudi 11 janvier 2024 à 9H à l'UL de Saint-lô**.

Nous avons besoin de votre aide, N'hésitez pas en parler autour de vous.
Si des salariés souhaitent se présenter aux élections, nous les accompagnons afin de monter une liste FO.
Vous pouvez contacter l'UD au 02.33.53.03.72.

Elections Professionnelles

Envoyer une copie des résultats (documents Cerfa) à l'UD et à votre Fédération.
ATTENTION : vos listes doivent être siglées « FO » à l'exclusion de toute autre mention
Pour être représentatif et pouvoir désigner un délégué syndical il faut présenter une liste de candidat(s), et celle-ci doit recueillir au moins 10% des voix exprimées au 1er tour du CSE. ***La désignation du ou des Délégués Syndicaux doit désormais être faite après chaque élection.***
Même s'il n'y a pas le quorum au 1er tour, celui-ci doit être dépouillé et adressé à la Direction du Travail.

Résultats Elections Professionnelles

Bravo à tous les camarades pour ces résultats qui sont le fruit du travail syndical de terrain.

CASINO Villedieu les Poêles
FO : 100%

PORQUET Cherbourg
FO : 100%

PAPECO Coutances
FO : 100%

LM WIND POWER Cherbourg
FO : 48,62%
CFE CGC : 12,38%
CGT : 39%

MAITRES LAITIERS Sottevast
FO : 17%
CFDT : 83%

JARDINOR
FO : 100%

SOCOPA Coutances
FO : 30,79%
CFTC : 11,11%
CFDT : 23,49%
CGT : 34,60%

CHEREAU Avranches
FO : 7,40%
CFDT : 39,91%
CFE CGC : 22,87%
CFTC : 7,85%
CGT : 21,97%

Alliance Océane Carentan
FO : 49,66%
CFDT : 50,34%

EDF Flamanville
FO : 11,82%
CFDT : 9,70%
CFE CGC : 29,11%
CGT : 49,38%

GROUPAMA Centre Manche
FO : 42,31%
CFDT : 26,94%
CGT : 2,37%
UNSA : 28,88%

Actualité juridique

Congés payés en maladie : des jours à récupérer pour les salariés, le moment venu

Chacun l'a probablement lu ou entendu : les salariés en maladie acquièrent désormais des congés payés, et la mesure est rétroactive.

C'est la Cour de Cassation qui a tranché le 13 septembre 2023 : les textes européens doivent s'appliquer, en l'espèce la directive sur le temps de travail de 2003 et la Charte européenne des droits fondamentaux de 2009. En effet, la hiérarchie des normes veut que la directive européenne prime sur la loi française, expliquent les spécialistes. Aussi, bien que le Code du travail français soit toujours en infraction avec le droit européen, un salarié en arrêt maladie peut cumuler des congés payés même si ce n'est pas lié à un accident de travail ou à une maladie professionnelle.
En outre ce qui est jugé ici par la Cour de Cassation doit être appliqué de manière rétroactive jusqu'à 2009 : même la prescription des salaires de 3 ans ne s'applique pas sauf si l'employeur démontre avoir mis le salarié dans la situation de poser ses congés.

Reste que la décision de la Cour de cassation n'impose pas immédiatement à tous les employeurs de créditer les compteurs de congés de leurs salariés ayant été en maladie et ayant perdu des jours.
Il faudra pour chaque salarié concerné commencer par faire une demande amiable par une lettre de réclamation à l'employeur en question lui expliquant l'absence due à la maladie et la privation des congés payés, avec l'appui de la directive européenne. Et préciser qu'en application de la jurisprudence de la Cour de Cassation du 13 septembre 2023, cette période a été génératrice de congés et en demander rétroactivement le crédit.
Si la demande à l'employeur n'aboutit pas malgré les lettres, appels et mails, l'étape suivante sera la menace de la saisie des prud'hommes.
Mais il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. En effet si le principe est posé par la Haute Cour, il faudra d'une part voir comment les conseils de prud'hommes et les Cours d'appel appliqueront cette jurisprudence. Les premières décisions devraient tomber sous 1 an.
Il faut d'autre part attendre la réponse du Conseil constitutionnel à une Question Prioritaire de Constitutionnalité qui lui a été posée sur le droit à la santé et au repos, réponse qui devrait être donnée en février 2024, et qui est nécessaire pour qu'une future loi détermine le nombre de jours de congés payés qui seront octroyés pendant un congé maladie. En effet la directive européenne ne porte pas sur 5 mais sur 4 semaines de congés par an.
Enfin il semble que le salarié aura 15 mois pour prendre les congés acquis pendant la maladie, sans quoi ils seront perdus.
Bref, vu que la rétroactivité est certaine sans limitation après l'adoption de la Charte européenne (2009), il semble urgent d'attendre !

Yann Perrotte

Désignation délégué MACIF

Nous recherchons un ou une **camarade sociétaire Macif** (assurance voiture, moto, etc.) pour être désigné **Délégué de proximité avec notre partenaire MACIF.**
Son rôle est d'initier et de déployer les actions menées par la MACIF dans le département.
Si vous êtes intéressés, appeler à l'UD au 0233530372.

Désignation des Conseillers du Salarié

Début janvier 2024, l'UD doit procéder à la désignation des conseillers du salarié.
Si vous êtes intéressés, appeler à l'UD au 0233530372.

AGENDA 2024

- **L'Assemblée Générale de l'Union Départementale** qui avait été reportée en raison des intempéries, aura lieu le **23 janvier 2024 à 8H30** au Centre culturel Louis Costel 13 rue de la Chesnée à Saint Sauveur Lendelin.
- La réunion de préparation **des élections à la chambre d'agriculture et à la MSA** aura lieu le jeudi **11 janvier 2024 à 9H** à l'UL de Saint-Lô.
- La prochaine réunion Fonction Publique aura lieu le **lundi 29 janvier 2024 à 14H à l'UL à St Lô.**
- Les réunions de **la Commission Administrative de l'UD** auront lieu :
  - Lundi **5 février 2024 à 14H** - 56 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg
  - Lundi **18 mars 2024 à 14H** - 2 rue Léon Deries 50000 Saint-Lô
  - Vendredi **12 avril 2024 à 9H** - 56 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg
  - Lundi **27 mai 2024 à 14H** - 2 rue Léon Deries 50000 Saint-Lô
  - Lundi **17 juin 2024 à 14H** - 56 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg
  - Lundi **9 septembre 2024 à 14H** - 2 rue Léon Deries 50000 Saint-Lô
  - Lundi **4 novembre 2024 à 14H** - 56 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg
  - Jeudi **12 décembre 2024 à 14H** - 2 rue Léon Deries 50000 Saint-Lô
- **La prochaine réunion du Comité Confédéral National (CCN) aura lieu les 27 et 28 mars 2024 à Chalon-sur-Saône.**

TIMBRE MENSUEL FO MANCHE 2024

Part Confédérale : 1,40€ + Part UD Manche : 1,87€

= 3,27 €

Rappel de l'article 20 des statuts de l'UD : les cotisations à L'UD doivent être réglées TRIMESTRIELLEMENT.

Trésoriers, l'année 2023 doit être soldée !

Rappel : Un stage découverte de FO est prévu du lundi 29 janvier au vendredi 2 février 2024.
Inscrivez-vous rapidement afin que ce stage soit maintenu.

Formation Syndicale 2024 :

Calendrier des sessions Manche

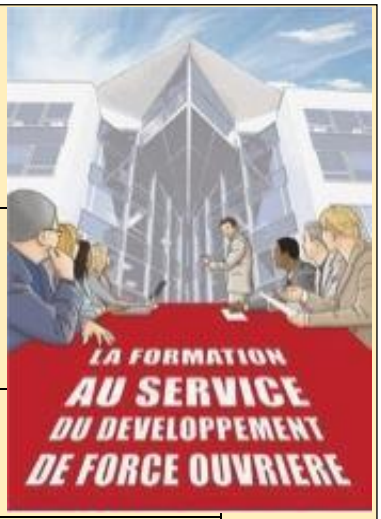

Découverte de FO et des moyens d'action du syndicat (5 jours)
Semaine 5 – Lundi 29 janvier au vendredi 2 février 2024
Semaine 16 – Lundi 15 au 19 avril 2024 à l'UL à Saint-Lô
Semaine 45 – Lundi 4 au vendredi 8 novembre 2024
Inscription sur e-fo

Santé, Sécurité et Conditions de Travail (5 jours)
Semaine 8 - Lundi 19 au 23 février 2024
Réservé aux salariés du secteur PRIVE
Inscription sur feuille

Je négocie (3 jours)
Semaine 12 - Mardi 19 au 21 mars 2024
Inscription sur e-fo

Connaître ses droits 2 (5 jours)
Semaine 13 - Lundi 25 au 29 mars 2024
Inscription sur e-fo

Connaître ses droits 1 (3 jours)
Semaine 21 - Mercredi 22 au vendredi 24 mai 2024
Inscription sur e-fo

Fonctionnement et Communication du syndicat (5 jours)
Semaine 24 - Lundi 10 au vendredi 14 juin 2024
Inscription sur e-fo

Comité Social et Economique (5jours)
Semaine 40 - Lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2024
Réservé aux salariés du secteur PRIVE
Inscription sur e-fo

Stages AFIP (réservés aux conseillers prud'hommes)
Semaine 15 – Lundi 8 au 12 avril 2024 à Aunay sur Odon (14)
Semaine 42 – Lundi 14 au 16 octobre 2024 à Aunay sur Odon (14)
Inscription auprès de l'UD

LES SYNDICATS ONT REÇU UN DOSSIER COMPLET AVEC LE CALENDRIER ET LES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR LES STAGES CSE ET CSSCT, JOINDRE UNE COPIE DE L'ACCORD DE PRISE EN CHARGE PAR LE CSE OU L'ENTREPRISE.

PLUSIEURS INSCRIPTIONS S'EFFECTUENT SUR *e-fo.fr*, SI BESOIN D'AIDE NOUS CONTACTER.
RAPPEL : LES PLACES SONT LIMITEES A 15 PAR SESSION

SI VOUS RECHERCHEZ UNE FORMATION QUI N'APPARAIT PAS, NE PAS HESITER A CONTACTER L'UD.
CHAQUE STAGIAIRE DOIT, SAUF CAS DE FORCE MAJEURE :

- **ETRE ASSIDU TOUTE LA DUREE DE LA SESSION**
- **PARTICIPER AU REPAS DU MIDI EN COMMUN.**

L'Union Départementale FO souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2024 aux adhérents et militants FO de la Manche
L'Union Départementale FO sera présente pour faire valoir les revendications et défendre les droits !
Nous devrons être vigilants et combatifs sur tous les sujets !